ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAH et subventions de l'ANAH

Question écrite n° 43250

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre delegue au logement sur les nouvelles perspectives de reductions budgetaires touchant la prime a l'amelioration de l'habitat et les subventions de l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat. Si elles se confirmaient, ces perspectives auraient des consequences desastreuses, qu'il s'agisse des besoins en logements de qualite qui sont encore loin d'etre satisfaits dans notre pays, ou de l'activite du batiment et des travaux publics qui connait deja une situation difficile. Il lui rappelle que, d'ores et deja, il est malheureusement acquis que 30 000 emplois disparaitront dans ce secteur d'activite en 1996. Si le gel actuel de 25 p. 100 sur l'ensemble des credits a la rehabilitation se transformait en annulation, 20 000 emplois de plus devraient etre supprimes. Dans ce cadre de la preparation de la loi de finances pour 1997, il lui demande donc de bien vouloir lui preciser ses intentions en la matiere.

Texte de la réponse

Le Gouvernement entend soutenir et poursuivre la politique d'amelioration de l'habitat prive par un effort budgetaire important aussi bien en faveur de la prime a l'amelioration de l'habitat (PAH) que des subventions de l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat (ANAH). En effet, la PAH est efficace a plusieurs titres. D'un point de vue social, elle beneficie a des personnes tres modestes. D'un point de vue economique, elle participe de facon significative a l'activite des entreprises locales du batiment. En incitant les proprietaires a realiser des travaux, la PAH permet egalement la rehabilitation des centres bourgs. Les operations programmees pour l'amelioration de l'habitat (OPAH) sont en cela exemplaires dans leur capacite a revitaliser ces centres. Quant aux credits de l'ANAH, ces aides, destinees aux proprietaires bailleurs, beneficient egalement dans une large mesure aux zones rurales puisque 38 % de ces credits sont employes dans des communes de moins de 10 000 habitants, qui ne possedent que 22 % du parc eligible a ces aides. C'est pourquoi, pour 1997, 600 MF seront affectes a la prime a l'amelioration de l'habitat (PAH), ce qui represente environ 70 000 logements et deux milliards de francs iront aux interventions de l'Agence nationale pour l'amelioration de l'habitat (ANAH), ce qui concerne 100 000 logements. Au total, ces actions devraient generer quelque 12 milliards de francs de chiffre d'affaires pour le secteur du batiment, induisant le maintien ou la creation d'environ 60 000 emplois.

Données clés

Auteur : M. Balligand Jean-Pierre
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43250
Rubrique : Logement : aides et prets
Ministère interrogé : logement
Ministère attributaire : logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5023
Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5802